

SÉANCE DU 20 JUIN 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt juin à quatorze heures, le Comité Syndical, s'est réuni à la Communauté de communes Sor et Agout, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :
14 juin 2024

Date d'affichage :
14 juin 2024

Nombre de délégués en exercice : 60

Délibération n° : 20062024 /6.1

Nombre de voix délibératives :
41

Membres titulaires présents : 30

Jean-Paul ALRAN (pouvoir de Jean-Luc ESPITALIER), Alain ASTIE (pouvoir de Frédéric ICHARD), Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Sylvain CALS, François COLLADO, Vincent COLOM, Alex DE NARDI, Gérard FABRE, Jean-Marc FEDOU (pouvoir de Didier VALAX), Sylvain FERNANDEZ (pouvoir de Jean-Luc DARGEIN-VIDAL), Lionel GERVAUX, Christian HAMON, Alain LEMONNIER, Eric LEROUX, Nicolas LEROUX (pouvoir de Michel BUFFEL), Marc MADERN (pouvoir de Francis REMIOT), Didier MAHOX (pouvoir de Patrice JACQUET), Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Jean-Claude PINEL, Vincent RECOULES, Michel SABLAYROLLES, Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES (pouvoir de Gilles GINESTET), Jean-Marc TARROUX, Jean-Claude VERNIER, Olindo VIVAN.

Membres titulaires représentés : 3

Franck MONNERET (représenté par Christian SAISSAC)
Alain OUURLIAC (représenté par Jean-Pierre CABARET)
Myriam VIGROUX (représenté par Jérôme CORSO)

Membres suppléants présents : 3

Christian SAISSAC (Franck MONNERET)
Jean-Pierre CABARET (Alain OUURLIAC)
Jérôme CORSO (Myriam VIGROUX)

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 8

Michel BUFFEL (pouvoir à Nicolas LEROUX), Jean-Luc DARGEIN-VIDAL (pouvoir à Sylvain FERNANDEZ), Jean-Luc ESPITALIER (pouvoir à Jean-Paul ALRAN), Frédéric ICHARD (pouvoir à Alain ASTIE), Gilles GINESTET (pouvoir à Jean-Marc SOULAGES), Patrice JACQUET (pouvoir à Didier MAHOX), Francis REMIOT (pouvoir à Marc MADERN), Didier VALAX (pouvoir à Jean-Marc FEDOU).

Membres titulaires excusés : 19

Denis BAYLE, Alain CLERGUE, Elian COMENT, Pierre ESCANDE, Jean ESQUERRE, Jean-François FALGAYRETTES, Michel FARENC, Didier GAVALDA, Serge GAVALDA, Gaëtan GÖBBELS, Jean-Pierre GOS, Emile GOZE, Xavier ICHARD, Joël IMBERT, Frédéric JOURDE, Noël MEYSSONNIER, Marc MONTAGNÉ, Jean-Paul RAYSSAC, Mickaël VIATGE.

Objet : SEM Energie Commune 81 - Prise de participation projet de Teyssode avec URBASOLAR

Monsieur le Président rappelle que le SDET avait signé en 2019 une convention de partenariat avec Urbasolar qui n'avait pas été suivie d'effets.

Il ajoute que le Conseil d'administration de la SEM Energie Commune 81 en accord avec URBASOLAR, a décidé le 31 janvier 2024 d'intégrer une nouvelle convention cadre identifiant 5 projets différents avec possibilité, dans un deuxième temps, de prise de participation entre 9 et 49% dans ces sociétés de projets :

- Guitalens-l'Albarède : lieu-dit « Prat Moulenc », parcelle Section ZC n° 46
- Puylaurens : lieu-dit « Caudeval », parcelles Section A n° 17, 18, 891, 979, 981, 983, 984, 989
- Fréjeville : lieu-dit « La Métairie Basse », parcelles Section ZI n° 70, 74
- Guitalens-l'Albarède : lieu-dit « En Baudou », parcelles section n° 532 à 538, 558 et 562
- Teyssode : lieu-dit « La Cadiscie », parcelles section A n° 200 à 205

Par la suite, Monsieur le Président explique que, lors du dernier conseil d'administration en date du 30 mai 2024, la SEM Energie Commune 81 a donné son accord pour une prise de participation de 10% dans la société de projet de Teyssode avec intégration d'une clause de sortie, représentant ainsi un risque très limité pour la SEM.

Monsieur le Président rappelle que cette décision du Conseil d'administration de la SEM Energie Commune 81 reste sous condition suspensive d'obtention de l'accord exprès par délibération du Syndicat Départemental d'Energie du Tarn, actionnaire majoritaire de la SEM Energie Commune 81, en vertu des statuts de la société et du pacte d'actionnaires conclu entre les différents actionnaires de la société.

En conséquence, Monsieur le Président propose au Comité syndical d'approuver la prise de participation par la SEM Energie Commune 81 à hauteur de 10% dans le projet de parc au sol de Teyssode, tel qu'établi dans la convention cadre, et conformément aux projections du modèle économique et aux garanties financières apportées par Urbasolar et validées par les membres du comité d'investissement de la SEM.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Autorise la prise de participation de la SEM Energie Commune 81 à hauteur de 10% dans la société de projet d'URBASOSAR pour le développement d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Teyssode

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

**Le Président
M. Alain ASTIE**



Certifié conforme
A Albi, le 20 juin 2024

**Le secrétaire de séance
M. Jean-Marc SOULAGES**

